

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

CM 05/03/2013 - 1/4

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :

MARDI 05 MARS 2013

* * * * *

L'an deux mil treize, le mardi cinq mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur KOCK Francis, Maire

Etaient présents : Mesdames DE RÉ Agnès, VIGNERON Anne-Marie, DELPECH Nadège et Messieurs REMY Jean-Jacques, DUROS Jean-Louis, BOULANGER Serge, DEMARQUE Francis, LEQUEUX Jean-Paul, CARON Bernard, JOLY Cyrille, NOUVIAN Claude.

Absents non excusés :

LEJA Jean-Pierre

Madame DE RÉ Agnès a été élue secrétaire de séance.

* * * * *

Ouverture de la séance à 19 heures 35

Budget 2013 : Approbation du compte administratif 2012 :

Mme DE RÉ Agnès, 2^{ème} Adjointe, donne connaissance à l'assemblée du :

- Compte Administratif 2012

	C.A 2011			Besoins pour l'invest.	BUDGET 2012					Résultat de clôture 2012
	Résultat de clôture 2011	Restes à réaliser 2011	résultat de clôture 2011	part affectée à l'invest. Exercice 2011	Dépenses	Recettes	résultat de l'Ex. 2012	Résultat de clôture 2012	Restes à réaliser 2012	RESULTAT DE CLOTURE DE 2012
Investiss.	-9 168,68	0,00	-9 168,68		164 362,96	117 306,94	-47 056,02	-56 224,70	20 600,00	-35 624,70
Fonctionn.	117 564,85	0,00	117 564,85	108 396,17	375 595,14	408 284,65	32 689,51	141 085,68	0,00	141 085,68
TOTAUX	108 396,17	0,00	108 396,17	108 396,17	539 958,10	525 591,59	-14 366,51	84 860,98	20 600,00	105 460,98

Après lecture, le Compte administratif est approuvé, à l'unanimité, par l'ensemble du Conseil Municipal.

- Affectation des résultats

Madame DE RÉ Agnès, 2^{ème} Adjointe demande à l'assemblée de voter l'affectation de résultat de fonctionnement pour l'année 2012.

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2012 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Un solde d'exécution (Déficit) de la section d'investissement de - 56.224,70 €
Un résultat (Excédent) de la section de fonctionnement de 141.085,68 €

Par ailleurs la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0
En recettes pour un montant de : + 20.600 €

Les besoins net de la section d'investissement peut donc être estimé à : - 35.624,70 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2012. D'une part en réserve, afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement, compte tenu des restes à Réaliser, d'autre part, en report de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de l'exercice 2012 de la façon suivante :

COMPTE 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés :
- 35.624,70 €
LIGNE 002 – Résultat de fonctionnement reporté à nouveau
105.460,98 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'affectation des résultats.

Mr Le Maire réintègre la salle de Conseil afin de reprendre le cours de la séance et l'ordre du jour.

Vote des quatre taxes :

Mr le Maire stipule qu'avec l'augmentation des bases par l'état et du produit reversé, il n'y a pas lieu d'augmenter les impôts. Il rappelle à l'assemblée que depuis sa prise de fonction en tant que Maire, la commune n'a augmenté ses taux qu'à trois reprises : de 1,5 %, et de 2 fois 0,5 %. A ce jour, la commune se place en dessous des taux nationaux et départementaux :

	Taux communal	Taux national	Taux départemental
Taxe d'habitation	21,03	23,76	25,06
Taxe foncière	15,05	19,89	21,58
Taxe foncière non bâti	45,61	48,56	31,00
CFE	19,50	25,42	***

Mr le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de ne pas augmenter les taxes. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition.

Vote du budget primitif 2013 :

Mr le Maire expose différents sujets :

- Opérations d'investissements : Il souligne que le choix d'une importante réalisation sur l'année 2013 laissera une pose d'investissement en 2014.
- Rue Saint Maurice : Suite à la venue du géomètre pour le bornage des terrains Caron, la quantité de terre a enlever serait inférieure à celle prévue. Une révision du devis est à prévoir.
- Il donne la parole à Mr REMY Jean-Jacques qui informe l'assemblée que suite à la renégociation du contrat de gaz de la salle polyvalente avec l'Entreprise Antargaz. La commune bénéficiera d'un gain d'environ 6.500 €uros. Il souligne également que le contrat de gaz de la chaudière Mairie arrivera à terme en Août 2013 et qu'une renégociation sera effectuée.
- Transports collectifs : demande par la directrice de école de prendre en charge de 2 transports :
 - o Maternelles : visite du château de Coucy et de Pierrefonds pour un montant de 415,15 €
 - o Primaires : visite du Musée Matisse à Le cateau et sa maison à Bohain, pour un montant de 578,33€

Coût total des sorties : 993,48 € par la Sté C.S.Q.T. Mr le Maire propose la prise en charge totale de cette dépense avec la Sté C.S.Q.T. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la dépense.

- Que l'état a nouvellement créé une banque publique. Elle sera sollicitée pour l'offre de prêt.

Après avoir entendu le Maire et revu la section d'investissement, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le budget primitif 2013 comme suit :

- | | |
|---|----------|
| • Achat d'un véhicule | 11 000 € |
| • travaux salle polyvalente (chauffage et éclairage public) | 64 000 € |
| • Éclairage public (changement des lampes) | 12 080 € |
| • Travaux école primaire (agrandissement de la cour) | 10 000 € |
| • Travaux de terrassement rue Saint Maurice | 6 000 € |

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRE :

Mr le Maire informe l'assemblée de sa réunion à la communauté de communes des vallons d'anizy, concernant les rythmes scolaires car la compétence péri-scolaire leur a été déléguée. Le bureau, en concertation avec l'ensemble des maires, a voté le report de la mise en place de cette mesure des rythmes scolaires en 2014 pour différentes raisons :

- De la complexité de sa mise en œuvre dans un laps de temps trop court.
- Du flou qui règne encore sur divers aspects de son application,
- De son coût estimé à environ 120.000 € pour l'année 2013.

Il souligne que l'application de cette réforme obligerait la CCVA à employer environ 68 nouveaux animateurs pour couvrir les besoins de toutes les écoles, pour une dépense d'environ 120.000 €uros. Le péri-scolaire n'étant pas une garderie, il ne pourra pas être facturé aux parents. Il avise aussi de la grande complexité de cette l'organisation et de son adaptation par l'école en matière d'horaires. Même si la CCVA a la compétence péri-scolaire, c'est la commune qui doit statuer sur le report.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le report de la mise en place des rythmes scolaires en 2014.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES :

Mr Le Maire donne connaissance à l'assemblée :

- Sente Le Champ Marot : Afin de finaliser le transfert de la sente, le notaire transmet la proposition du propriétaire de vendre la sente pour l'Euro symbolique. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'achat.
- Axo'lidarité : du courrier de remerciement pour la subvention sous forme de prêt de la salle polyvalente.
- Stagiaire : D'une nouvelle demande de contrat en alternance. Le conseil municipal ne peut donner suite à cette demande.
- Tir de nuit : du courrier reçu de la Fédération des chasseurs de l'Aisne l'informant que les 7, 14, 21 et 28 mars, un recensement des cerfs par indice nocturne d'abondance sera effectué.
- Ets Gorez : que suite aux renseignements pris auprès de notre maître d'œuvre, Mr THIRIET, aucun recours sur la caution ne peut être fait, puisque les travaux de réfection de la voirie du Champ Marot étaient effectués hors marché public. Il souligne qu'il l'a informé que les bouches d'incendie n'étaient toujours pas conformes aux demandes des pompiers. Le solde doit donc être réglé.
- Erdf : que le changement d'un poteau électrique menaçant de tomber suite à un accident de voiture, a été effectué mardi dernier.

Mr le Maire donne la parole à :

Mr LEQUEUX Jean Paul signale que beaucoup de personnes prennent encore la Rue le Champ Marot en sens contraire et que certains stationnements gênent la circulation. Une information auprès de la gendarmerie sera faite.

Mr NOUVIAN Claude souhaite informer l'assemblée de son mécontentement concernant l'élagage des arbres Rue Saint Maurice. Il signale également que le câble n'a pas été changé. Mr Le Maire contactera le responsable de chez Erdf .

Mr DEMARQUE Francis demande :

- A ce que le lave-vaisselle de la salle polyvalente soit détartré complètement. Mr Nouvian se charge de faire un devis et propose aussi de refaire une démonstration d'utilisation du produit pour le nettoyage de la friteuse.
- Au nom de l'Amicale des Anciens élèves de Brancourt, l'utilisation de la salle polyvalente lorsqu'elle est libre les samedis matin : 9 - 23 - 30 mars et 6 et 13 avril pour les répétitions pour la soirée cabaret. Il souligne que le nettoyage sera effectué après chaque venue. Le conseil municipal accepte à l'unanimité sous réserve de locations.

Mr REMY Jean-Jacques informe l'assemblée que :

- les commandes de peintures de route et de désherbants ont été réalisées.
- Il souligne également qu'avant la fin mars, il sollicitera la commission d'appel d'offres pour mettre en place le marché public des travaux de chaufferie de la salle polyvalente.
- Il a contacté l'entreprise DEFERE pour un devis estimatif de démontage du clocher de l'Église.

Séance levée à 21 h 15

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

La Secrétaire de Séance
DE RÉ Agnès

Le Maire
KOCK Francis